

DELIBERATION N° 95/26/06-16 - REVISION DU P.O.S. DE VILLE-en-VERMOIS

*Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 18 Avril 1994, relative à l'enquête publique sur le ruisseau de l'Embanie.*

*Cette enquête, diligentée par le projet du District de l'Agglomération Nancéienne du 11 Avril au 11 Mai 1994, était assortie d'une étude d'impact sur l'environnement.*

*Elle s'inscrit dans le cadre de la réalisation, au titre de la loi sur l'eau, d'un bassin de rétention temporaire, régulateur des crues du ruisseau de l'Embanie, engendrées par les eaux pluviales de LUDRES et FLEVILLE.*

*L'arrêté préfectoral du 17 Novembre 1994 autorise pour une durée de 30 ans la réalisation de ce bassin de rétention sur le territoire de la Commune de VILLE-en-VERMOIS, parcelles cadastrées A 55 et A 56, lieudit "Les Neuf Prés" et AO 22, 23, 24, 25, 130 et 132, lieudit "Champ Moyen" à FLEVILLE.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de donner un avis favorable à la révision du P.O.S. de VILLE-en-VERMOIS à la condition que cette révision intègre la réalisation du bassin de rétention et inscrive son implantation.*